

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD
REUNION RESTREINTE
10 OCTOBRE 2017**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur BLANCO-DESTRIEUX fait remonter les problèmes suivants :

- Parc Triaire : suite aux dégradations de certains arbres du Parc Triaire, il propose de ceinturer de ganivelles les deux arbres les plus représentatifs du site, à savoir le plaqueminier et le grenadier.
- Le squat au n° 10 Impasse Sainte Marie : les nuisances pour les riverains sont toujours aussi importantes. A l'issue de la procédure d'expulsion qui doit intervenir prochainement, il est suggéré de faire un courrier à Bordeaux Métropole pour murer la maison après le départ des occupants sans titre.
- La rue Armand Leroi est en stationnement alterné : à chaque changement de côté, 4 à 5 voitures mettent une semaine pour changer de côté. Il est proposé de figer le stationnement sur le côté qui offre le plus de places de stationnement.
- Stationnement sur les rues Ludovic Trarieux et Henri Brisson : le stationnement est devenu dangereux du fait d'une augmentation du nombre de véhicules.

PRÉPARATION DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 9/11/2017 - POINT SUR LE PROJET DE CIRCULATION APAISÉE DANS LES QUARTIERS NORD

Une réunion publique est prévue le 9/11/2017 à l'Espace Mozart. Les Conseillers Communaux vont se charger de la distribution des flyers car il est recherché une mobilisation importante des habitants des quartiers concernés.

1 – Les quartiers Nord

Pour rappel, les quartiers Nord compris entre la voie de chemin de fer, le Cours Gambetta, les boulevards, le Cours Galliéni jusqu'à la Médoquine vont passer dans une logique de quartier apaisé. La priorité a été accordée, suite aux réunions précédentes, de se focaliser dans un premier temps, sur la sécurisation de tous les déplacements. Pour cette raison, les sens de circulation ne seront pas abordés dans ce temps de concertation.

Le principe : c'est d'inscrire toutes les rues soit en zone 30, soit en zone partagée pour les rues dont les trottoirs ne correspondent pas aux critères d'accessibilité (circulation limitée à 20 kms/h) car la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes. L'autre objectif de ces rues en zone partagée est également de figer le stationnement (au lieu de l'alternat) notamment sous la forme de chicanes pour limiter la vitesse des véhicules.

Enfin, sur tout le périmètre du futur quartier apaisé, seront rétablies l'ensemble des priorités à droite, et seront également généralisés les double sens cyclables.

Monsieur LEBLAY, en vue de la réunion du 9/11/2017 revient sur les points soulevés lors des réunions publiques du mois de juin :

- Cours Gambetta entre les rues Emile Loubet et de la Liberté : cette portion de rue va devenir une zone de rencontre qui va être destinée en priorité aux piétons et aux deux roues. Comme elle sera encore accessible aux véhicules, elle disposera d'une signalétique restrictive accordant le passage aux seuls services publics et véhicules de manutention. Cependant elle n'accueillera pas de double sens cyclable, la Métropole refusant l'insertion des cyclistes sur cette voie par les boulevards pour des raisons de sécurité.

- Rue Maurice Berthelot : elle va devenir une zone partagée.

- Rue de la Liberté : un panneau « stop » va être implanté et un aménagement sera réalisé afin d'éviter que les véhicules n'évitent plus le ralentisseur.

- Rue Adolphe Huc : les deux panneaux « sens interdit » sont conformes ainsi que leur hauteur (2,40 m).

- Rue Elisée Reclus : il est inenvisageable de réaliser un plateau surélevé en raison de son coût exorbitant, ni même l'implantation de ralentisseurs. Comme il s'agit de lutter contre la vitesse prise par les véhicules et que le projet de quartier apaisé concerne cette rue, il va être dans un premier temps procédé à l'installation d'un radar pédagogique pour collecter des données sur les usages.

Il est souligné la difficulté pour les services techniques de réaliser des aménagements spécifiques dans des rues sans que celles-ci bénéficient d'une requalification totale.

- Rue Floquet : le hangar en bois racheté par la Métropole va être démoli en début d'année 2018. Sur cet emplacement, un parking public de surface sera réalisé. Les services de Bordeaux Métropole en profiteront pour engager également une réfection totale de la rue.

Pour l'instant, dans la mesure où les services techniques de la ville n'ont pas reçu de BT, aucune étude sur la végétalisation du lieu n'a été envisagée.

- Rue de la Passerelle : elle doit également être totalement refaite en zone partagée.

- Sécurisation du passage piéton Ecole maternelle Gambetta : en cours d'études.

- Sécurisation du passage piéton rue Pressensé au droit du square Felhmann : en cours d'études.

- Amélioration du stationnement du bus scolaire rue de la Liberté : en cours d'études.

2 - Quartier « Centre Nord »

En ce qui concerne le stationnement et la circulation du quartier « Centre Nord », l'avenue Sainte-Marie et la rue Fernand Izer vont être proposées en sens unique. En parallèle, une pétition est arrivée en Mairie pour demander de figer le stationnement rue Fernand Izer.

- Rue Roustaing : lors de la réunion du mois de juin dernier, des observations avaient été faites suggérant de remettre en double sens la partie de cette rue située entre les rues Izer et de la Médoquine. Il n'est pas envisagé de donner suite à cette suggestion dans la mesure où ces aménagements en sens unique avaient été demandés par les riverains. Ainsi la fréquentation par les véhicules est passée de 6000 à 1500 voitures par jour.

- Rue Louise : elle va passer au stationnement réglementé. La circulation sera examinée ultérieurement.

- Rue Jean Mette : proposition de sens unique de la rue des Charmilles à la rue Renaudel avec un stationnement figé en chicane dans le sens Charmilles / Renaudel.
- Rue des Epoux Lesgourgues : mise en sens unique dans le sens remontant avec pose au croisement avec la rue des Charmilles d'un panneau « stop » pour limiter la vitesse.
- Rue de l'Espérance : une pétition a été adressée pour figer le stationnement. Le Conseil Communal approuve l'idée.

AMÉNAGEMENT DU JARDIN PARTAGÉ DU PARC CURVALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'ASSOCIATION LES JARDINIERS DE CURVALE

Suite à la demande de l'association, et avant de se prononcer, les membres du Conseil Communal Nord souhaiteraient rencontrer lors d'une prochaine réunion ses représentants afin de connaître leur objectif, leurs actions et le nombre d'habitants concernés par celles-ci.

SUPPRESSION D'UN FEU AU CARREFOUR DE LA RUE MARCEL SEMBAT ET L'AVENUE JEAN JAURES (PESSAC)

Les habitants du quartier ont été sollicités par un membre du Conseil Communal Nord pour connaître leur avis sur cette proposition émanant des services de la Métropole.

52 personnes ont répondu au questionnaire, soit plus de 50 % des habitants. Le non à la suppression du feu l'emporte.

Les raisons de cette décision tiennent essentiellement à l'histoire du quartier. En effet ce feu a été installé à la suite d'un accident mortel dont a été victime un habitant du quartier qui traversait la rue Jean Jaurès. Ce dramatique accident reste ancré dans les mémoires. C'est la raison pour laquelle les riverains sont attachés à la présence de ce feu et à la sécurisation qu'il procure.

Par ailleurs, la présence d'un abri-bus au débouché de la rue Marcel Sembat limite la visibilité des véhicules sortants. C'est une raison supplémentaire invoquée par les habitants du quartier Haut-Brion. Cependant la discussion reste ouverte à condition que les services de la Métropole puissent proposer un projet qui pourrait satisfaire les habitants du quartier.

QUESTIONS DIVERSES

- Square Galliéni : Monsieur JELH du service Environnement et Paysages va se rapprocher de Madame PROST et de Monsieur CAZALE pour rencontrer les responsables de l'Ehpad TALENSA afin de finaliser l'aménagement du square Galliéni (jeux d'enfants, bancs). Le tout doit être réalisé en fin d'année.
- Rue Fernand Izer : un espace de 300 m², le long de la résidence Les Allées du Prince a été rétrocédé à la Ville. Le Conseil Communal Nord pourra étudier prochainement l'aménagement de cet espace public.
- Retours sur le fonctionnement du réseau TBM : Une réunion des 5 Conseils Communaux est programmée le 28 novembre 2017. TBM viendra à l'initiative de Monsieur Guillaume GARRIGUES, conseiller municipal, conseiller communautaire en charge des transports en commun, pour présenter un bilan du réseau qui rayonne sur le territoire de la ville.

A cet effet, les Conseillers Communaux sont invités à faire part de leurs remarques, tant positives que négatives. Ils peuvent d'ores et déjà adresser à Monsieur François DELPEUCH leurs observations ainsi que celles des habitants de leur quartier à ce sujet (adresse électronique cc.nord@talence.fr).

- Les Malerettes : compte tenu de la vétusté et dangerosité du petit abri en bois, celui-ci a été démonté par les services techniques de la Ville.
- Potelets rue Denis Papin : les potelets, pour empêcher le stationnement sur les trottoirs situés au croisement des rues Denis Papin et Vieille Tour, vont être posés dans le courant du mois de novembre.
- Point sur le budget du Conseil Communal Nord :
L'association des commerçants de la Barrière de Pessac a demandé une aide financière du Conseil Communal pour les animations des fêtes de fin d'année. Un accord de principe est donnée par les conseillers sur la base de la somme allouée en 2015 (soit 2000 €) et à condition que la Mairie de Bordeaux ait également donné une subvention. Après vérification, la Mairie de Bordeaux a donné 6000 € à l'association des commerçants de la barrière de Pessac.
- Achat d'un radar pédagogique photovoltaïque. Compte tenu de la récurrence des sujets liés à la circulation, le Conseil Communal estime qu'il est judicieux d'investir dans l'achat de cet équipement autonome en électricité. Il a non seulement un caractère pédagogique mais il apporte aussi des données chiffrées précises qui seront utiles aux Conseillers Communaux après retour de l'analyse par les Services Techniques.
Accord pour 2 500 €.